

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

16 Décembre 1882.

Chronique générale.

La Chambre est fatiguée. On le serait à moins. Une responsabilité financière comme celle qu'elle vient d'assumer devant le pays doit être lourde.

Mais, avant de se livrer à ce repos si mal gagné, la Chambre devra entendre l'interpellation de M. de Baudry d'Asson sur les prétendues enquêtes de La Roche-Servière. Il paraît que depuis jeudi, à la suite de ces enquêtes, l'honorable M. de La Roche-Saint-André est inculpé correctionnellement du délit de fausses nouvelles et d'injures à la gendarmerie.

Mais sans même tenir compte de cette partialité, que dire de cette enquête qui, dirigée contre une personne qu'on soupçonne d'avoir voulu faire sauter, par esprit de parti, une maison et ceux qu'elle contenait, aboutit à une traduction en correctionnelle pour délit de fausses nouvelles ?

Que le gouvernement et ses enquêteurs à gage osent donc au moins être conséquents. S'ils disent vrai, ce n'est pas un délit : c'est un crime qu'a prémédité M. de La Roche et il est justiciable, non de la justice correctionnelle, mais de la cour d'assises. Qu'ils aient donc le courage de le traduire devant

cette juridiction. Aujourd'hui, M. de Baudry-d'Asson fera son interpellation, et nous offrons de parier qu'avec le concours de la Chambre, le gouvernement trouvera un biais quelconque pour ne point répondre. Basile a décidément le bonnet républicain vissé sur le front.

Nous n'avons pas assez de ministres et le budget n'était point assez lourd. Le gouvernement et le parlement vont combler cette lacune. Candidats nègres au portefeuille des colonies, dansez la bamboula, vous allez devenir excellences.

La commission extra-parlementaire des colonies a tenu au ministère des affaires étrangères sa deuxième séance.

M. Richaud a combattu l'opinion émise par le général Frébault qui demande le maintien de l'administration des colonies au ministère de la marine, en plaçant un civil à la tête de ce département ministériel. M. Richaud a fait prévaloir l'idée de la création d'un ministère spécial pour les colonies, cette administration devant être d'ordre purement civil et ne pouvant être assimilée à une administration essentiellement militaire.

Dans tous les cas, les colonies devraient être rattachées à un autre ministère, notamment au commerce, si la commission ne se prononçait pas pour la création d'un ministère spécial.

Après avoir entendu M. Gay, la commission a voté la résolution suivante : « La commission, admettant en principe la création d'un ministère spécial des colonies pour l'ordre et la nécessité de ses travaux, passe à la discussion des voies et moyens. »

Une sous-commission de 18 membres, à laquelle pourront s'adjoindre les autres membres de la commission qui voudront prendre part à ses travaux, a été nommée. Cette sous-commission est chargée spécialement de l'étude de la création d'une armée coloniale. Elle a, en outre, à examiner notre système de colonisation et celui des pays voisins pour présenter à la commission un rapport complet sur la matière.

La commission tiendra aujourd'hui sa troisième séance.

Dansez la bamboula.

Est-ce sérieux ? — On nous assure que le gouvernement, ayant compris les inconvénients d'une trop coupable indulgence, aurait décidé de poursuivre désormais tout individu qui tiendrait, dans les réunions publiques, des discours contre les institutions établies.

Les cartes d'Alsace-Lorraine. — M. Duvaux, ministre de l'instruction publique, a réuni, il y a quelques jours, dans son cabinet, les éditeurs de cartes géographiques et leur a demandé pourquoi et comment l'Alsace-Lorraine n'était plus teintée en couleur sur les cartes.

Ce qui s'est passé à cette conférence est soigneusement caché. Il serait cependant intéressant, dit la France, de savoir si la réforme des cartes géographiques a été provoquée par un ordre, soit d'un ministre de l'instruction publique, soit d'un fonctionnaire de ce ministère.

Les briseurs de croix. — Deux ouvriers mineurs, les nommés Emelin et Renoux, qui avaient été arrêtés pour avoir brisé des croix le 9 novembre dernier, à Sainte-Flourne (Haute-Loire), ont comparu devant le tribunal correctionnel, qui les a condamnés chacun à quarante jours de prison.

Un ministre, interrogé l'autre jour sur les fouilles cabalistiques de Saint-Denis, répondait : Le ministère est innocent ; « l'autorisation n'a été donnée que par un employé à la retraite depuis un an. »

Cette fois encore, le ministre mentait, ou M<sup>me</sup> Cailhava n'est que la plus noire des sorcières. La fée au trésor écrit au Figaro :

« L'autorisation de faire des fouilles m'a été donnée par M. Jules Ferry, alors minist-

tre ; elle est signée par M. Edmond Turquet, pour le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Le projet de traité avec le Domaine a été signé par M. Demachy, directeur des Domaines, et l'acte définitif par M. Sauger, inspecteur, faisant les fonctions par intérim, le directeur étant absent. »

Voilà des détails précis ; il n'y a pas à équivoquer, la sorcière met les points sur les i ; si elle n'a pas trouvé le trésor, elle a du moins désigné des imbéciles. C'est toujours ça.

Pour que nul n'en ignore, M<sup>me</sup> Cailhava a envoyé au préfet de la Seine un papier timbré dont le coût est de dix-sept francs trente-cinq centimes, sauf autres dus. »

En vertu d'un traité fait double à Paris, le 9 septembre 1882 et enregistré le 15 même mois, folio 47, verso, case 3, aux droits de 3 fr. 75 c., la sorcière entend fouiller, et elle fouillera, ou le préfet « n'a plus qu'à se fouiller. »

Hourrah pour la sorcière ! Il n'y a plus de juges pour les Jésuites, on va voir s'il y en a encore pour les sorcières.

Attention au tribunal des conflits.

L'INSTRUCTION LAÏQUE DANS LE MIDI COMME DANS L'OUEST.

On lit dans le Messager du Midi :

« M. Marius Topin, le grand commis-voyageur de la maison Ferry, Bert et C<sup>ie</sup>, a donné une conférence à Toulouse. »

Nous n'avons pas l'intention de donner la publicité du Messager aux calomnies idiotes débitées par cet empoisonneur officiel. C'est d'ailleurs un thème connu et ressassé.

Ce qui a constitué l'intérêt de la soirée, ce n'est pas la conférence, c'est le dialogue qui l'a suivie.

La seconde partie terminée, les fonctionnaires convoqués quittent la salle suivis d'un grand nombre d'instituteurs, tous désireux de regagner leurs pénates : il est déjà nuit, il

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLIS.

XVIII

Il est des situations qu'il faut renoncer à décrire. Passer soudainement de l'extrême douleur à l'extrême joie ; d'un souterrain, du cachot sans air et sans soleil, à la pleine liberté, à la pleine lumière, dans des jardins délicieux ; l'étonnement, le ravissement du premier homme à l'aspect du paradis, tel était l'état de Jacques.

Quant à Antoinette, la joie, les pleurs, l'éclat du regard, le rayonnement du front, l'épanouissement du sourire, le charme idéal, tous les nobles sentiments, toutes les généreuses ardeurs, toutes les beautés de l'âme, elle les avait en ce moment.

Georges la contemplait, dans une muette ivresse, mais n'osant encore se livrer à l'espoir. Sur la physionomie du commandant Aubertin, qui déjà reprenait toute son austérité, il était facile de voir que son entêtement n'avait été qu'une surprise du cœur.

Seule, Antoinette pouvait parler :

— Toi ! mon père !... toi mourir ! mourir pour moi ! Ah ! mais je ne veux pas... Je l'ai retrouvé, je te garde !

Et, tout orgueilleuse de lui, toute fière d'elle-même, elle l'embrassait encore.

Lui, chancelant, éperdu, croyant rêver, mais n'ayant pu se défendre d'une première explosion de tendresse :

— Antoinette !... ma fille ! mon enfant ! ma...

Il se souvint tout à coup. Il retrouva le courage de l'éloigner de lui.

— Non !... non !... je ne voulais pas... vous vous trompez... je ne suis pas...

Elle le fit faire avec un baiser. Puis, se redressant entre ses bras, les mains sur ses épaules, les yeux dans ses yeux, le bravant du regard :

— Ose donc me renier pour ta fille !

Il eut le rire insensé d'un bonheur au-dessus des forces humaines. Il y succomba ; ses yeux se voilèrent. Il se laissa tomber sur un siège, la tête dans ses deux mains, comme cherchant à retenir sa raison qui s'en allait.

Antoinette en profita pour se retourner vers son père adoptif, vers son fiancé.

Étreignant son cœur d'une main, luttant contre la douleur qui l'envahissait, mais digne et résolu, elle leur dit :

— Monsieur Aubertin... Georges... je suis heureuse que vous soyez là tous les deux. Merci de

m'avoir adoptée, aimée... Vos leçons, vos exemples, m'ont élevé l'âme à la hauteur de mon devoir... envers vous comme envers lui. Je vous dois tout, et ne puis mieux vous prouver ma reconnaissance qu'en vous quittant. Adieu !

A ce mot, il sembla qu'un abîme s'ouvrait tout à coup sous les pas de Georges. Georges eut la crispation de visage, le cri d'un homme en qui quelque chose se déchira.

— Antoinette !

Elle, également torturée, suppliante, mais ferme en son dessein :

— Ma place n'est plus ici ; ma place est auprès de mon père.

Jacques s'était redressé, redevenu maître de lui : — Non ! refusez-le, non, ma fille ! Tu ne partageras pas le châtiment de mon passé. Seul je fus coupable...

Elle l'interrompit :

— Tu es malheureux, je ne te laisserai pas repartir seul. A moi d'être ta consolation, ton encouragement, ta récompense. C'est là ma tâche. Elle me sera douce à remplir. Je t'aimerai... je t'aime, mon père !

Elle voulait l'entraîner, impatiente à son tour du sacrifice.

— Antoinette ! lui cria Georges, en se jetant au-devant de ses pas, effrayant de pâleur, haletant de désespoir... mais, moi !... moi !...

Elle était à bout de forces. Elle ne se soutenait plus que par l'exaltation même de son dévouement. On sentait, pour ainsi dire, son cœur palpiter en elle, comme prêt à se rompre. D'une voix qui vibrait sur les plus dououreuses cordes de l'âme, elle répondit :

— Je sais... je sais, Georges... mon pauvre Georges. Mais que voulez-vous ?... Il y a des fatalités qui séparent. Nous avons tous les deux un devoir à remplir. Donnez-moi votre main... oubliez-moi.

Il éclata :

— T'oublier !... mais cet amour-là c'est mon bonheur, c'est ma vie... et tu veux que j'y renonce, à l'instant, pour jamais ?... Ah ! mais dites-lui donc que j'en mourrais, mon père !... Non ! tu ne partiras pas... je te retiendrai malgré toi... je ne veux pas te perdre... Oh ! si tu m'aimais comme je t'aime !

Jamais l'amour n'eut des accents plus vrais, plus passionnés. Il n'est que les âmes chastes et contenues pour avoir de ces élans-là. Toutes les effervescences, toutes les spontanéités s'y sont amassées lentement. Elles font irruption tout à coup. C'est la fougue du torrent qui s'empare de tout et l'entraîne.

Georges, le malheureux Georges, s'était précipité aux pieds d'Antoinette ; il la retenait par le pan de sa robe. Il lui saisit la main. Dans ce contact, il y

pleut, les chemins sont boueux, rien de plus naturel.

En voyant cette désertion, l'illustre délégué s'écrie : Messieurs les instituteurs, bien qu'il soit déjà tard, je prierai néanmoins ceux d'entre vous qui peuvent attendre, de rester encore un peu, car j'ai à les entretenir en particulier.

Cinquante instituteurs environ entendent cette parole, rebroussent chemin, gravissent l'amphithéâtre et entourent le délégué. Le conférencier change alors de ton, prend le style familier et leur tient un langage... stupéfiant.

— Mais, dit un instituteur protestant, il faut bien enseigner Dieu, car l'existence de Dieu rentre dans la morale.

— Quel Dieu? reprend le sieur Topin, est-ce le crucifié de Jérusalem ou celui des Chinois?

Et là-dessus le délégué se prend à leur débiter des infamies que notre plume n'ose reproduire. Il avait tellement conscience et tellement honte de ce qu'il disait, que tout à coup il s'arrêta et dit : Au moins, il n'y a ici personne de trop? Personne n'écoute aux portes? Les portes sont-elles bien fermées? — A moins qu'il n'y ait ici un téléphone, reprend un auditeur, personne, là-bas, ne doit vous entendre.

Un instituteur catholique l'interroge en ces termes : L'autre jour, j'ai été assailli par une foule de femmes pour que je fasse faire toujours la prière et pour que leurs enfants apprennent le catéchisme.

— Des prières, c'est inutile, réplique le délégué; quant à l'enseignement du catéchisme, soyez prudent, allez doucement, mais ce n'est pas à vous qu'incombe cette mission.

Un autre instituteur lui demande : Dois-je conduire les enfants à l'église? — Si vous croyez perdre des élèves en ne les y conduisant pas, continuez encore; mais dès qu'il n'y aura plus de crainte, cessez.

D'autres questions de ce genre ont été adressées au sieur Topin, et il a répondu avec une désinvolture, une audace, un cynisme qui trouble et confond l'honnête homme.

Familles chrétiennes, s'écrie notre confrère de l'*Echo du Tarn* en terminant son compte rendu, vous êtes maintenant prévenues, car vous voyez ce qu'on entend faire de vos enfants. Députés de la droite, ajoutez-nous, vous avez mille fois raison quand vous refusez de mettre votre signature au bas d'un budget qui paie de pareils missionnaires avec l'argent des catholiques.

**Les pochards du 12 décembre.** — On nous communique une note bien curieuse qui émane d'un haut fonctionnaire de la préfecture de police.

D'après cette note, le nombre des pochards ramenés par les agents le soir des funérailles de Louis Blanc a été plus du triple que les jours ordinaires.

Pas de commentaires.

**Les habitants de Moëlon ont eu le mau-**

ent comme une étincelle électrique. Antoinette, à son tour, ne put étouffer plus longtemps la flamme qui lui monta du cœur aux lèvres. Georges venait de lui prendre une main, elle lui prit les deux mains. Il venait de lui crier :

— Oh! si tu m'aimais comme je t'aime!

Elle lui répondit :

— Il en doute! ingrat!... Mais qu'ai-je donc fait depuis que je suis ici, sinon t'aimer!... d'abord comme une sœur... puis, chaque jour de plus en plus, comme une fiancée, la fiancée de ton âme! Notre mariage, mais c'était ma secrète ambition, tout mon espoir. Je le dis devant mon père, devant le tien, hautement et fièrement, car je me sens digne de toi! Je cesserais de l'être si je te sacrifiais mon père... Quitterais-tu ton père, toi?... Non. Ne me retire donc pas mon courage. Mais, sache-le bien, jamais à d'autre qu'à toi! La moitié de mon cœur reste avec toi. Tiens! je te le laisse dans ce baiser...

Elle effleura d'un baiser rapide le front de Georges, toujours agenouillé devant elle. Puis, retournant chercher comme un refuge dans les bras de son père, sublime d'héroïsme filial :

— Mais il y a le devoir! le devoir avant tout... Adieu!

Georges, palpitant, éperdu, se roulait à ses pieds :

— Antoinette!... Antoinette!...

Jacques, d'un autre côté, la suppliait :

vais goût de faire un accueil peu sympathique à l'instituteur laïque chargé de leur apporter les bienfaits de la morale républicaine. Nous apprenons aujourd'hui que quelques-uns de ces braves gens ont été mis en état d'arrestation.

On leur reproche d'avoir violé la loi, crime irrémissible aux yeux des hommes qui ne cessent de lui infliger les outrages de leur arbitraire. Pour notre part, nous ne reconnaissons pas de loi qui puisse forcer des pères de famille à livrer leurs enfants aux leçons de l'athéisme, à confier leurs fils et leurs filles à des maîtres ennemis de leurs croyances.

Nous félicitons les vaillants citoyens qui ont encouru les rigueurs de la justice républicaine. Si leur exemple avait été partout imité, c'en serait fait aujourd'hui de la loi athée, car la République se serait vue contrainte de reculer devant les énergiques témoignages de la réprobation nationale.

Le comité de la Société des gens de lettres a attribué une pension viagère de douze cents francs à M. Paul Féval, l'éminent écrivain.

Lundi, dans l'après-midi, M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt a fait verser 40,000 fr. à la Comédie-Française, comme acompte sur les 100,000 francs qu'elle a été condamnée à payer aux comédiens ordinaires de la République.

Les 60,000 fr. restants ont été, croyons-nous, divisés en deux fractions égales, que M<sup>me</sup> Damala s'est engagée, par sa signature et celle de M. Damala, à payer à d'assez brèves échéances.

Les débuts de M<sup>lle</sup> Claire Gabetta ont eu lieu mercredi au Palace-Théâtre.

Le ban et l'arrière-ban des opportunistes s'étaient donné rendez-vous dans cette salle pour empêcher la diva de se faire entendre.

Ces individus, aussi mal élevés que leur maître, ont accueilli la chanteuse par de nombreux sifflets. Des protestations se sont produites immédiatement, et les cris : Gabetta! Gabetta! sur l'air des *Lampions*, ont répondu aux petits messieurs qui avaient la prétention d'imposer leur volonté au public.

Les opportunistes sont enchantés de leur petite manifestation, mais puisque M<sup>lle</sup> Claire Gabetta les gêne, pourquoi leur maître, qui est le cousin de cette demoiselle, la laisse-t-il dans l'obligation de gagner sa vie, tandis qu'il eût été si simple de lui servir une petite rente?

## ÉTRANGER

D'après une correspondance télégraphique de Pétra, publiée par le *Daily Chronicle*, le Sultan aurait autorisé l'établissement d'une station navale française dans la baie de Tajoura sur la mer Rouge.

— Ma fille... cet amour... mais tu en mourrais! Elle eut l'inspiration d'un sublime mensonge. Elle lui répondit tout bas, rapidement, presque avec un sourire :

— Mais non! ne crois pas cela... je ne parle ainsi que pour te consoler... je ne t'aime pas... je...

Mais enfin, brisée par ce dernier effort, éclatant en sanglots, presque évanouie, elle tomba dans les bras de son père :

— Oh! mais emmène-moi donc, mon père!... emmène-moi... partons!

En ce moment, attirée par toutes ces clameurs, Zoé parut, suivie de Henri.

Georges les aperçut, les appelant à son aide :

— Mon ami... ma sœur... ah! venez, venez... vous ne savez pas... elle veut nous abandonner, partir... empêchez-la donc de partir!... Mon père!... mais vous le voyez bien, mon père, c'est impossible!

Il y eut un groupe dans lequel se mêlèrent et se confondirent les embrassements, les sanglots, les larmes...

Puis, un coup sec fit retentir le timbre, et la voix brève d'Aubertin, resté seul à l'écart, dit au vieux Joseph :

— Qu'on prépare une chambre pour M. Jackson. Nous reprendrons cet entretien, monsieur Jackson. A demain. (A suivre.)

On écrit de Berlin à la *Gazette de Cologne* :

« On prête ici une grande importance aux récentes entrevues de M. de Saburoff, ambassadeur de Russie, et de M. de Bismark ou de M. de Hatzfeld.

» On pense que ces pourparlers et le départ de M. Saburoff pour Saint-Petersbourg sont la conséquence de la visite de M. de Giers à Varzin. »

On lit dans le même journal :

« Nous sommes aujourd'hui à même de publier des renseignements autorisés concernant l'alliance austro-allemande.

» Nous apprenons que cette alliance a été conclue le 15 octobre 1879 pour cinq ans, qu'elle expirera donc le 15 octobre 1884; mais ce traité, qui porte la signature des deux empereurs, a été pour les deux parties une garantie de paix si solide, qu'on peut être certain qu'il sera prorogé.

» L'alliance austro-allemande stipule que l'un des deux empires devra venir au secours de l'autre, si ce dernier est attaqué des deux côtés à la fois.

» Par là, M. de Bismark a prévenu d'avance, par une contre-coalition, toute alliance hostile. D'ailleurs, il n'est nullement convenu que l'un des deux empires ne prêterait pas assistance à son allié même au cas où celui-ci n'aurait à combattre que contre un seul antagoniste.

» Voici quelques détails sur les négociations qui ont précédé cette alliance :

» Les bases de l'entente austro-allemande ont été posées, à Vienne, par M. de Bismark, en présence de M. de Haymerlé et de l'empereur François-Joseph. Ce fut le comte de Stolberg-Wernigerode qui se rendit à Bade pour obtenir l'assentiment de l'empereur Guillaume. M. de Bismark écrivit à l'empereur, chaque jour, une lettre accompagnée d'un Mémoire, pour expliquer les avantages de la nouvelle alliance, et menaçant même, en cas de refus, de donner sa démission.

» L'empereur eut de la peine à consentir à un traité qui, dans certaines circonstances, pouvait menacer la Russie; il ne finit par céder qu'à la condition que l'existence de ce document serait modifiée à Saint-Petersbourg et représentée comme destinée exclusivement à assurer la paix. Le traité même n'a pas été communiqué.

» Il va de soi que cette alliance n'empêchant pas l'Allemagne et l'Autriche d'être en relations excellentes avec la Russie, n'admet pas l'accession d'une troisième puissance et que tous les bruits concernant le rétablissement de la triple alliance sont erronés. D'ailleurs, même en 1872, il n'y eut rien de positif conclu entre la Russie et les deux empires germaniques. Le prince Gortschakoff disait à cette époque : « Il n'y a rien d'écrit. »

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 décembre.

Aucune modification ne paraît devoir se produire dans les dispositions générales du marché; les affaires sont aussi nulles, et les cours aussi immobiles. En ce moment les idées sont dans le sens de la baisse. Les acheteurs en spéculation sont en proie à un profond découragement, et attendent quelques jours pour se dégager des positions qu'ils ont restées jusqu'ici cantonnées, espérant toujours une éclaircie leur permettant de s'alléger avec de moindres sacrifices.

Le 3 0/0 a ouvert à 114.35, puis a coté 114.62 et 114.52; le 3 0/0 amortissable a été offert à 80.60 et 80.42; le 3 0/0 ancien traité à 79.82 s'est avancé à 79.90 et a fléchi à 79.82.

Les valeurs laissent toujours à désirer au double point de vue de l'animation des transactions et de la tenue des cours.

Pour quelques-unes qui se maintiennent, toutes les autres sont lourdes.

La Banque de France offerte est descendue à 5,390.

La Banque d'Escompte a réagi de 10 fr. à 550.

Sur la Banque Centrale de Crédit, les demandes demeurent calmes et nous croyons savoir que nombre de capitalistes bien informés profitent pour absorber tous les titres qui peuvent se présenter.

Le Crédit Foncier est ferme à 1,332.50. Cette société continue à prospérer et c'est la meilleure des valeurs à mettre en portefeuille.

La Foncière de France et d'Algérie cote 425; on prêtait à cette valeur le plus grand avenir.

La tenue du Crédit Lyonnais est satisfaisante à 560, cours d'attente.

A 600, la Générale est fort délaissée.

Le Suez est toujours très-agité, les offres pèsent beaucoup sur le marché de ces titres, l'action cote 2,277.50, puis on regagne 2,295. On tient à 1,620 et 1,615 la Part Civile.

Les chemins restent sans affaires. Tant que les questions qui s'agitent sur cette industrie ne seront pas résolues, il faudra s'attendre à ne voir aucune transaction sérieuse s'effectuer sur ces valeurs.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Courrier de Saumur* essaie de répondre à l'article qui a paru dans le numéro de l'*Echo Saumurois* du 14 décembre, lequel envisage le projet du collège de filles au seul point de vue financier.

Son embarras est patent, aussi n'essaie-t-il point de nous contredire.

Il est donc évident que cette construction déraisonnable est une faute énorme, commise par les promoteurs de l'idée et par ceux qui les ont suivis.

Il n'est pas prouvé le moins du monde que cet édifice, fixé à 810,000 fr., n'atteigne pas le million, si même il ne le dépasse pas.

Le collaborateur du *Courrier* ne dit mot de la façon dont la chose a été engagée, de ce petit subterfuge employé pour faire adopter d'abord un beau plan, et entraîner ensuite le vote du devis étudié après coup.

Il reste muet sur la question d'accès qui a été mise à l'étude, puis abandonnée et reprise sans amener de solution. Ce qui prouve assez qu'elle est difficile, et que la difficulté ne sera tranchée qu'avec les deniers des contribuables.

Il ne dit pas non plus que le gouvernement n'ait pas fait une réserve tout-à-fait à son avantage.

Il ne parle pas du sérieux embarras dans lequel la Ville pourrait se trouver si des circonstances fâcheuses entraînaient dans des dépenses lourdes et inévitables. Il ne voit qu'une annuité de 16,000 fr., prise sur les ressources ordinaires du budget.

Il ne revient pas davantage sur cette thèse, qui a servi de point de départ, que l'établissement devait arriver à réunir 250 élèves, alors que le Conseil votait seulement 200,000 fr.

Mais viendrait-il à phraser pour éblouir les naïfs, il ne s'adresserait qu'à une infime minorité. La presque totalité des habitants déplore la voie dans laquelle s'est engagée le Conseil; les ouvriers la critique; bon nombre de républicains bien connus et bien notés regrettent amèrement une telle dépense, que rien ne justifie; parmi ces derniers, plusieurs nous ont fait observer que nous avions été trop large en portant à 90 le nombre actuel des élèves du lycée de filles.

Is nous ont révélé que, parmi ces enfants, on en comptait qui suivent les cours de l'établissement parce que leurs parents relevaient plus ou moins directement de l'administration, et qu'il leur en eût été permis de choisir, pour leurs filles, une institutrice à leur gré.

Pour grossir le nombre, on a pris les élèves qui promettaient le plus à l'école communale des filles; au lieu de produire celles-ci content à la Ville.

Le collaborateur du *Courrier* sait parfaitement tout cela, et aussi que nous sommes d'accord avec l'opinion publique.

Ce sentiment général n'est pas particulier à Saumur; hier encore, nous avons publié un article de l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* qui critique l'administration tourangelle qui veut consacrer seulement 400 à 450,000 fr. pour un lycée de filles.

Si ce chiffre est exagéré pour Tours, chef-lieu de département, que doivent donc penser nos voisins des écoles de Saumur qui jouent si facilement avec le million des contribuables? Ils sont capables de les croire atteints de la nouvelle maladie que vient de découvrir le docteur Desprès, républicain de Paris, maladie qu'il a baptisée du nom de *folie collective*.

Quant à la responsabilité morale et matérielle de nos conseillers, c'est leur affaire.

Nous trouvons dans le compte rendu du Congrès International des Entrepreneurs de Liège (Belgique) l'appréciation suivante du crochet automatique de M. Chevreau-Lorrain, de Saumur. Nous sommes heureux de le reproduire pour la plus grande gloire de notre concitoyen :

« M. Chevreau-Lorrain, fabricant à Paris, nous a soumis un crochet AUTOMATIQUE pour couvertures en ardoises; ce qui caractérise particulièrement ce crochet, c'est qu'il se développe en tête en un anneau formant ressort, exerçant sur les ardoises, tout en conservant son élasticité, une pression assez énergique, pour empêcher les clapottements si désagréables produits par la force du vent; lesquels déterminent en peu de temps la dislocation des toitures.

» Une expérience faite en présence des membres de la quatrième section sur trois différents systèmes de crochets appliqués sur le même latis, nous a permis de constater que, seul, le crochet de M. Chevreau-Lorrain avait conservé l'élasticité de son ressort et toute sa pression primitive, les autres crochets que nous avons expérimentés sont restés ouverts à défaut de ressort.

» Nous en avons conclu que la dislocation des toitures en ardoises par la violence des vents est beaucoup moins à craindre en employant le crochet AUTOMATIQUE CHEVREAU-LORRAIN, qu'avec tout autre système connu jusqu'à ce jour. » (Suivent les signatures.)

#### L'AFFAIRE DU THÉÂTRE D'ANGERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Jeudi, dans l'après-midi, des délégués ont été nommés, et l'on paraît s'être mis d'accord sur le choix du gérant de la Société d'artistes. M. Gustave Lelong, premier chef d'orchestre, aurait réuni les suffrages; nous en félicitons ses camarades. Nul plus que M. Lelong ne mérite de sympathies; nul plus que lui n'était apte à continuer, en l'améliorant, la campagne artistique commencée....

» La municipalité paraît disposée favorablement; il dépend du public angevin de se montrer dans les mêmes dispositions en assistant à tous les spectacles des sympathiques sociétaires.

» Au dernier moment, nous apprenons que la réunion tenue jeudi soir, à l'issue du spectacle, a confirmé nos prévisions. C'est la combinaison Gustave Lelong qui paraît le plus en faveur. D'après les renseignements qui nous parviennent ce matin (vendredi), dans cette hypothèse une partie du personnel ferait certains sacrifices pour alléger le budget.

» Ne serait-il pas à désirer aussi que la municipalité fit de son côté des concessions sur les exigences du cahier des charges? Nous croyons et nous espérons que tout se terminera à la satisfaction générale, et que l'exploitation de nos deux scènes pourra, d'ici 24 heures, reprendre son cours régulier. »

On assure, dit le *Patriote*, que la faillite des directeurs est demandée par la première basse, M. Choppin.

#### Théâtre de Saumur

Ce qui n'était encore hier qu'un espoir est aujourd'hui une réalité. Nous sommes heureux d'apprendre que M. Gustave Lelong, le sympathique chef d'orchestre, a pris la direction des Artistes réunis en Société. Lundi prochain, la troupe interprétera sur notre scène un charmant opéra-comique en 3 actes, d'Adolphe Adam, *Le Sourd ou l'Auberge pleine*, et une pièce des plus gaies, *Niniche*, grand succès de Judic, jouée ici il y a quatre ans par M<sup>lle</sup> Tassilly, une Saumuroise.

Le public ne manquera pas de se rendre à cette représentation et prouvera ainsi sa sympathie aux artistes qui lui ont fait déjà passer de si bonnes soirées. L'opéra sera joué par MM. Labranche, Constance, Lamy, M<sup>lle</sup> Danglede, Cautrelle, etc.; *Niniche* aura pour principaux interprètes M<sup>lle</sup> Marie Soll, Cautrelle, M. Lamy, Labranche et Leprin.

Il n'était guère possible aux artistes en Société de nous offrir un spectacle plus attrayant et plus joyeux que celui annoncé pour lundi.

L'administration rappelle aux contribuables que les déclarations relatives aux taxes des billards et des cercles doivent être faites avant le 31 janvier prochain.

L'exemple de longévité que vient d'offrir la ville de Saumur a eu de l'écho dans la presse régionale. Presque tous les journaux des villes voisines ont reproduit notre entre-filet annonçant la mort de Jean Garau, décédé à 400 ans moins quelques mois.

**Montsoreau.** — Mercredi dernier, la femme Fresnay découvrait un cadavre dans la Loire, au lieu dit l'Île-au-Tan, commune de Montsoreau. Elle fit immédiatement prévenir l'autorité qui se transporta à l'endroit indiqué et y a fait les constatations suivantes :

Ce cadavre, dont on n'a pas encore découvert l'identité, paraît être celui d'un homme de 20 à 25 ans, d'une taille de 1<sup>m</sup> 63; il était vêtu presque complètement à neuf: chemise toile coton couleur, bas laine gris, bottines neuves, habillement complet noir; dans les poches du vêtement, on a trouvé un porte-monnaie contenant 3 fr. 05, un couteau et deux n<sup>os</sup> du *Petit Journal* des 28 octobre et 8 novembre 1882; puis, dans une autre poche, un mouchoir, portant les initiales L. G.; une montre à remontoir et une chaîne, en argent, étaient attachés à son gilet.

Par suite d'un séjour trop prolongé sous l'eau, son visage était complètement altéré et le rendait méconnaissable. De plus, il avait été entraîné par les grandes eaux dans une haie où il a été trouvé et qui a contribué encore à le défigurer.

**64 ans de ménage.** — Le mercredi 29 novembre est mort au bourg de Genillé (arrondissement de Loches) Jacques Godeau. Ce vieillard, âgé de plus de 89 ans, ne fut alité, dans toute son existence, que les six dernières semaines de sa vie. Il avait gardé jusqu'à sa vivacité et sa gaieté et conserva jusqu'à son dernier soupir la plus parfaite lucidité d'esprit. Il laisse une veuve, âgée de 87 ans, ayant également toutes ses facultés, avec laquelle il a vécu plus de 64 ans.

Le père de M. Godeau est mort à 88 ans. La longévité semble héréditaire dans cette famille.

#### CHEMIN DE FER DE POITIERS À PARTHENAY.

On annonce que le chemin de fer de Neuville à Parthenay pourra être livré à la circulation dans les premiers jours de janvier prochain.

Voici la lettre que le président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat a adressée à M. Ganne, député des Deux-Sèvres :

« Monsieur le député,  
M. Honoré a appelé mon attention sur l'importance que vous attachez à ce que la ligne de Poitiers à Parthenay soit ouverte à l'exploitation dans le plus bref délai possible.  
J'ai l'honneur de vous informer que la section de Neuville à Parthenay pourra être livrée dans les premiers jours de janvier 1883.  
Veuillez agréer, etc. »

**La suppression des aumôniers des hôpitaux de Paris. — Impuissance du Conseil municipal.** — Nous apprenons que la majorité du conseil des ministres s'est prononcée avant-hier contre la suppression des aumôniers des hôpitaux de Paris.

Il a été décidé que, si le Conseil municipal prenait une délibération à ce sujet, elle serait annulée.

Le Conseil municipal doit procéder en supprimant le traitement et le logement des aumôniers.

Ces crédits seront rétablis par le gouvernement par cette raison que l'Assistance publique est placée, par la loi du 40 janvier 1849, sous la dépendance du ministère de l'intérieur.

Le Conseil municipal pourrait tout au plus émettre un vœu qui serait illégal comme entaché de politique religieuse.

La ville de Blois se ressent du voisinage de Paris; l'épidémie de la laïcisation y produit de déplorables ravages. Elle se propose, dit-on, de laisser ses hôpitaux, à la date du 1<sup>er</sup> janvier, et l'on ajoute que la municipalité aurait déjà trouvé dix-huit veuves de bonne volonté pour remplacer les Sœurs.

Attendons!

**L'Union de la Sarthe** livre à l'indignation publique un fait abominable dont on lui garantit l'authenticité. Le mercredi 29 novembre dernier, le maître d'école adjoint de la commune de Pyé, arrondissement de Mammers, aurait prononcé au cours d'adultes, devant une réunion de jeunes gens de seize à dix-huit ans, des blasphèmes odieux en montrant le crucifix. Les termes qui sont rapportés sont tels qu'il nous est impossible de les reproduire; nous ne pouvons qu'être les interprètes du dégoût qu'ils ont soulevé.

Le directeur du théâtre de Châteauroux, M. Bucoconsiglio, n'ayant pas réussi à faire ses frais, vient d'abandonner sa troupe, à laquelle il reste dû un mois de paye. Les artistes, en présence de la non-exécution des engagements de leur directeur, se sont réunis en société et vont exploiter en commun la scène de Châteauroux.

#### LA PÊCHE A LA LIGNE.

Voici des détails, intéressants pour les pêcheurs, sur différentes espèces de poissons et les diverses manières d'en opérer la capture. Nous extrayons les lignes qui suivent d'une série d'articles publiés dans la *Vie moderne*, sous ce titre: *l'Art de la pêche.*

« Le chevesne, pas plus de fond que de surface, n'a d'autre défense que sa brutalité; il tire de son côté, le pêcheur du sien, le plus prudent des deux laisse l'autre; encore qu'un coup d'audace réussisse le plus souvent, une fois la bouche hors de l'eau, le poisson se crispe en croissant et reste immobile jusqu'à son introduction dans la pissette. Plus difficile est la capture des ables de grande taille.

» Le gardon ne peut se défendre par sa vigueur et son poids, car il dépasse rarement deux kilogrammes; il n'en est peut-être pas moins le plus difficile à pêcher de tous les poissons d'eau douce. Sa touche à l'appât est imperceptible; elle se traduit à la flotte par deux petits coups se succédant immédiatement, toc, toc, et pfiut... il est parti... ou il est pris!

» La brème indique sa présence par deux genres de touches bien distincts. Première touche, deux ou trois petites attaques rapides; seconde touche, le relevage; le pêcheur voit alors sa flotte prendre, sans avoir ressenti aucune secousse, une position horizontale comme si la plombée, traînant le fond, n'avait plus besoin de se faire supporter par elle.

» Après ce coup d'enfonçage, il est trop tard.

» Les forts d'entre les forts, ceux que Moïse eût gardés avec lui, ferment à la première touche; pris en défaut de vigilance, ils ferment plus sec au relevage.

» La défense de la brème est nulle tant qu'elle a plus d'un mètre d'eau sur elle. A la surface elle est à craindre.

» A ce moment la brème tente deux ou trois mouvements de godille pendant lesquels vous voyez son ventre argenté poindre à la place de son dos noirâtre, mouvement gracieux et traître au possible.

» Loin de tirer sur la ligne, elle pousse dessus et vient vers vous; s'il se produit du lâche elle décroche inmanquablement. A vous d'aviser. »

#### CONSEILS ET RECETTES.

**L'ENTORSE.** — Tout le monde sait que l'accident auquel on donne vulgairement le nom de foulure, n'est pas autre chose que l'entorse, qui peut avoir de très-graves conséquences. Personne n'ignore que cette lésion, mal soignée au début, peut amener une sorte de claudication incurable, voire même l'ankylose de l'articulation ou une tumeur blanche.

Il y a, du reste, des entorses tellement simples, tellement légères, qu'elles guérissent sans rien faire et après vingt-quatre heures de repos; il en est d'autres, au contraire, qui s'accompagnent de gonflement, d'ecchymoses, de déchirure des ligaments articulaires, etc., et qui doivent être traitées immédiatement et énergiquement, si on ne veut être condamné à un repos forcé de plusieurs mois.

Ce qu'il y a de mieux à faire, aussitôt après l'accident, c'est de se plonger le pied dans un seau d'eau très-froide ou même d'eau aussi chaude que le patient pourra la supporter. Cette immersion, qui a pour effet immédiat de calmer la douleur, devra être prolongée le plus longtemps possible.

En arrivant, le médecin n'aura plus qu'à imprimer au pied des mouvements dans divers sens, de manière à remettre, s'il y a lieu, les surfaces articulaires en place, puis à pratiquer le massage, qui toujours donne de bons résultats. Mais, ne l'oubliez pas, ce massage ne peut être fait par le premier venu; il faut pour cela un homme expérimenté.

#### Théâtre de Saumur.

ARTISTES RÉUNIS EN SOCIÉTÉ

Sous la direction de

M. Gustave LELONG.

LUNDI 18 décembre 1882,

#### NINICHE

Comédie-vaudeville en 3 actes, mêlée de chant, de MM. Hennequin et Millaud, musique de Boulard.

#### Distribution :

Grégoire.....	MM. Lamy.
Comte Corniski.....	Labranche.
Anatole de Beupersil.....	Leprin.
Narcisse.....	Berty.
Dupiton.....	Mary.
Baptiste.....	Ch. Potier.
Desablettes.....	Grosœur.
Un monsieur.....	Allain.
Gimblon, garçon du casino.....	Asmire.
Garçon de bains.....	
Un valet de chambre.....	Guilbert.
Un greffier.....	
Comtesse Corniski.....	M <sup>lle</sup> Marie Soll.
Veuve Sillery.....	Cautrelle.
Georgina.....	Bonnaud.
Annette.....	Merck.
Pêcheuse de crevettes.....	Damouray.
Amanda.....	Grosœur.
Juliette.....	L. Monard.

#### LE SOURD

ou l'Auberge pleine

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. de Leuven et Langlé, musique d'Adam.

#### Distribution :

Doliban.....	MM. Labranche.
Le chevalier d'Orbe.....	F. Constance.
Danières.....	Lamy.
Pétronille.....	M <sup>lle</sup> Danglede.
M <sup>lle</sup> d'Orbe.....	Bonnaud.
M <sup>lle</sup> Joséphine Doliban.....	L. Monard.
M <sup>lle</sup> Legros.....	Cautrelle.

Ordre : 1. Le Sourd; — 2. Niniche.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

#### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Ligne d'Angers à Montreuil-Bellay.

#### Train 1069.

Angers (Maitre-Ecole) (départ).....	8	42	matin.
Les Ponts-de-Cé.....	9	02	
Quincé-Brissac.....	9	40	
Thouarcé.....	10	12	
Martigné-Briand.....	10	44	
Saint-Georges-Châtelais.....	11	04	
Doué-la-Fontaine.....	11	33	
Vaudelnay.....	12	02	
Montreuil-Bellay (arrivée).....	12	36	

#### Train 62.

Montreuil-Bellay (départ).....	9	47	matin.
Vaudelnay.....	10	17	
Doué-la-Fontaine.....	10	16	
Saint-Georges-Châtelais.....	10	26	
Martigné-Briand.....	10	39	
Thouarcé.....	10	58	
Quincé-Brissac.....	11	13	
Les Ponts-de-Cé.....	11	32	
Angers (arrivée).....	11	49	

#### Train 68.

Montreuil-Bellay (départ).....	6	35	matin.
Vaudelnay.....	6	40	
Doué-la-Fontaine.....	6	54	
Saint-Georges-Châtelais.....	7	05	
Martigné-Briand.....	7	16	
Thouarcé.....	7	35	
Quincé-Brissac.....	7	50	
Les Ponts-de-Cé.....	8	09	
Angers (arrivée).....	8	26	

#### SOCIÉTÉ NOUVELLE

De BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions.

Siège social : 52, rue de Châteaudun, Paris

#### BONS A ÉCHÉANCE FIXE :

Bons à 3 ans et au-dessus.....	6	1/2	0/0
Bons à 2 ans.....	6	1/4	0/0
Bons à 1 an.....	6	0/0	
Bons à 6 mois.....	4	0/0	

#### Intérêt payable

Tous les trois mois, au porteur, sur présentation de coupons à détacher du titre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
8 %	70 70	80	Est	720	717 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1870 3 %	430	430 50
9 %	80 93	80 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1566	1572 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	500	Est	357	356 50
4 1/2 %	108 75	109 50	Midi	1175	1180	1865, 4 %	594	517 50	Midi	366	366 50
5 %	114 35	114 70	Nord	1975	1990	1869, 3 %	404	404	Nord	372	371 50
Obligations du Trésor	509	507	Orléans	1344	1250	1871, 3 %	396	397	Orléans	373	373
Obligations du Trésor nouvelles	512	512	Ouest	775	775	1875, 4 %	510	512	Ouest	369	369 50
Bons de liq. départementaux	529	529	Compagnie parisienne du Gaz	1555	1575	1876, 4 %	510	509	Paris-Lyon-Méditerranée	370	369 50
Banque de France	5390	5400	Canal de Suez	2369	2300	Dép. de la Seine, emprunt 1857	244	244	Paris-Bourbonnais	364	364
Comptoir d'escompte	1000	1000	C. gén. Transatlantique	430	420	Bons de liq. Ville de Paris	418	419 50	Canal de Suez	354	354
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1310	1315				Obligations communales 1879	427	427 50			
Crédit de France	101	105									
Crédit mobilier	365	370									

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
Le dimanche 17 décembre 1882, à midi et demi,  
A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS,  
**UNE MAISON**  
A USAGE D'AUBERGE  
Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 44.  
Comprenant bâtiment d'habitation avec servitudes et cour.  
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.  
On pourra traiter avant l'adjudication. (370)

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
Le dimanche 17 décembre 1882, à deux heures de l'après-midi, en l'étude,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 52.  
Appartenant à M. Couturier-Prax, marchand de parapluies.  
S'adresser, pour avoir tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire, A SAUMUR,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire,  
Le dimanche 14 janvier 1883, à midi:  
1° LE CLOS DU GRAND-TERRFORT, planté de vigne, situé commune de Bagnoux, contenant 5 hectares environ. — Ce clos sera vendu soit en totalité, soit par parties.  
2° UNE MAISON NEUVE, sise ville de Saumur, rue prolongée du Champ-de-Foire, près la rue de Bordeaux.  
On pourra traiter avant l'adjudication.  
Ces immeubles appartiennent à M. Robin-Musset, propriétaire à Saumur.  
S'adresser: soit à M. ROBIN-MUSSET, qui habite la maison; soit à M. TAVERAU, expert à Bagnoux; soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
DE SUITE,  
**BELLE MAISON**  
A Saumur, à l'angle de la rue Grande et de la rue Dacier.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> MÉHOUS.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue d'Alsace, en face le collège Saint-Louis,  
Avec jardin, remise et écuries.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M. BRACNET. (685)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, place de la Bilange,  
Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.  
S'adresser, pour traiter, à M. DANTON, propriétaire à Doué, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (608)

Étude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

**A VENDRE**  
OU A LOUER  
**PROPRIÉTÉ**  
DE PRODUIT ET D'AGREMENT  
Petite maison de maître, maison de ferme, terre, vigne, bois, contenant 12 hectares 50 ares, joignant une route.  
S'adresser audit notaire.

**A VENDRE**  
**MAISON**  
Sur le Coteau de Montsoreau  
Beau point de vue.  
S'adresser à M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault. (706)

**A VENDRE**  
**UN JOLI PLANT**  
DE PEUPLIERS suisses  
S'adresser à M. DELANOUR-CHVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varènes. (689)

**A VENDRE**  
UN EXCELLENT  
**CHEVAL DE CHASSE**  
S'attelant très-bien.  
S'adresser à M. BACOT, rue d'Alsace. (665)

**A VENDRE**  
D'OCCASION  
Un joli panier-duc et une paire de harnais.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1883,  
**UN LOGEMENT**  
Rue du Portail-Louis, 23,  
Occupé actuellement par M. Baudu, marchand tailleur.  
S'adresser à M. PICHARD, même maison. (690)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
Un **JARDIN** bien affructé  
AVEC MAISON D'HABITATION,  
Le tout d'une contenance de 1 hectare 40 ares environ,  
Situé à la Croix-Verte.  
Puits, bassin et manège, belle écurie et servitudes.  
S'adresser à MM. GALLÉ et FERLAND-CHATIGNER, propriétaires à Saumur. (631)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine  
**MAISON**  
Située rue Saint-Jean, n° 38 et 40,  
Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage; Actuellement occupée par M<sup>mes</sup> Durville, marchandes de fleurs, et M<sup>lle</sup> Buron, marchande de lingerie.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1883,  
**UNE BELLE MAISON**  
Située à Brézé,  
Actuellement occupée par M. Lecompre, notaire.  
Cour, servitudes et jardin bien affructé.  
S'adresser à M. GAUTIER, propriétaire à Brézé. (650)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
**PORTION DE MAISON**  
Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Yarrains,  
Avec servitudes, belles caves et jardin.  
S'adresser à M. Alexandre CABRET, propriétaire à Yarrains. (391)

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT  
A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de  
**Lemaire-Bersoullé,**  
seront transférés quai Saint-Nicolas, n° 13, et rue de la Petite-Bilange, n° 22.  
Gros et détail.

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE demande  
**un petit**  
**clerc** sachant bien lire et écrire.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.  
S'adresser au bureau du journal.

**ASTHME**  
Guérison par le papier du D<sup>r</sup> Jossie, commandeur de la Légion d'Honneur.  
Prix: 2 fr. 50 la boîte.  
Exiger la signature **Vrignaud et Pierre.**  
Dépôt à Saumur, pharmacie A. NORMANDINE, rue Saint-Jean, 11 et 13.

**AVIS**  
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.  
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE

# CADEAU

POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE

C'est un abonnement  
à la Femme et la Famille, Journal des Jeunes Personnes

CINQUANTIÈME ANNÉE

Sous la direction de M<sup>lle</sup> JULIE GOURAUD

Littérature. — M<sup>mes</sup> et M<sup>lle</sup> Julie Gouraud, Julio Laverne, de Stolz, Jean Lander, Sazerac de Forges, Henri Beaulieu, J. d'Engreval, Barbe, Colomb, Pauline de Thibert, Lérida-Geofroy, Valentine Valtier, Langlois, Lucile des Ages, etc., etc. — Modes et Travaux. — M<sup>mes</sup> Agnès Verboom, baronne de Sparre, Angèle et Sarah Cretté.

ÉDITIONS DIVERSES

Mensuelle sans annexes: 6 fr. — Union postale: 7 fr. — LA MÈRE, avec annexes et gravures: 12 fr. — Union postale, 14 fr.  
Bi-Mensuelle, sans annexes: 10 fr. — Union postale, 12 fr. — LA MÈRE, avec annexes et gravures: 18 fr. — Union postale, 20 fr.

PRIMES POUR L'ANNÉE 1883

1° Toute personne qui s'abonnera avant le 1<sup>er</sup> janvier 1883 recevra gratuitement les numéros de NOVEMBRE et de DÉCEMBRE 1882 correspondant à l'édition qu'elle aura choisie.  
2° Toutes les abonnées recevront dans le courant de l'année plusieurs gravures, sujets divers.  
3° POUR ÉTRENNES 1883: LA VOYAGEUSE BAGLE n° 5, charmante machine à coudre, à navette, piqûre solide, et sans envers, valeur réelle 100 fr., sera livrée aux abonnées au prix exceptionnel de 64 fr.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, à Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

## ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.  
La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable dosage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la prompte exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.  
La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'heure, les meilleurs modèles, avec croquis aux pentes et mesures de l'acheteur; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce qui l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.  
Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de 60 gravures.  
Écrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 15, rue d'Hauteville, à Paris.

## PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,  
Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n° 1.



Incroyable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre

### COSMYDOR

Les Hygiénistes de notre époque recommandent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé.  
Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.  
(Se faire usage quotidiennement)

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE  
Entrepôt Général: 28, Rue Bergère, à Paris

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.